



C.C.A.T.M. - Séance du  
30.03.2015

<b>Mandataires communaux</b>			
Effectifs		Suppléants	
<b>P</b>	Marie-Noëlle MINGUET	<b>P</b>	Suzanne BISSOT
<b>A</b>	Jean-Luc PIROTON	<b>P</b>	Jean-Claude PONCELET
<b>P</b>	Oscar DALEM	<b>P</b>	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : <b>P</b>			
Effectifs		Suppléants	
<b>E</b>	Jean-Marie PETERS		
<b>P</b>	Daniel THONON	<b>P</b>	Alain REMOUCHAMPS
<b>P</b>	Steven VAN ERPS		
<b>A</b>	Vincent LOBET		
<b>P</b>	Rémi NUYS	<b>E</b>	Pierre SILVESTRE
<b>P</b>	Julie ONG	<b>A</b>	Gontrant FRAITURE
<b>P</b>	Guy THEATE	<b>P</b>	André QUOILIN
<b>E</b>	Michel HAMTIAUX	<b>E</b>	Fédéric LECARTE
<b>A</b>	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
<b>E</b>	Mike Minet		
<b>P</b>	Michel LEGROS		
<b>P</b>	Marie-Françoise GILIS		
<b>P</b>	Patrick LECERF		
<b>E</b>	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

En introduction de la réunion, il est proposé d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant les crédits d'impulsion. Le Président de la commission informe également les membres qu'en raison d'une surcharge de travail à l'administration, le PV de la précédente réunion n'a pas pu être envoyé préalablement à la réunion ; ce point est reporté à la prochaine séance.

1. Présentation par l'auteur de projet désigné par le Collège communal de l'avant-projet de Maison rurale
2. Dossier « Crédits d'impulsion » - Information
3. Divers

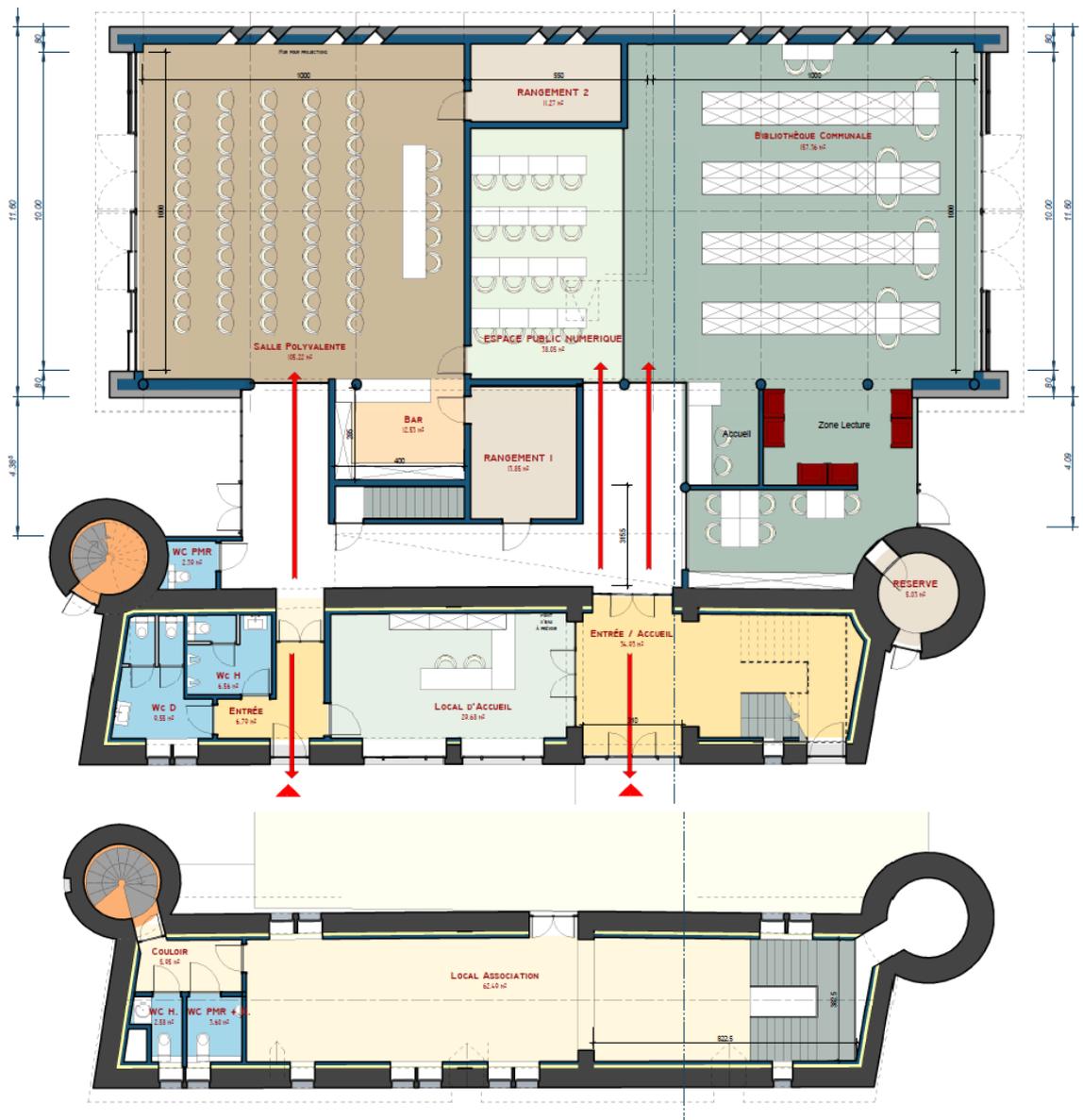
La réunion débute à 19h30.

### 1. Présentation par l'auteur de projet désigné par le Collège communal de l'avant-projet de Maison rurale

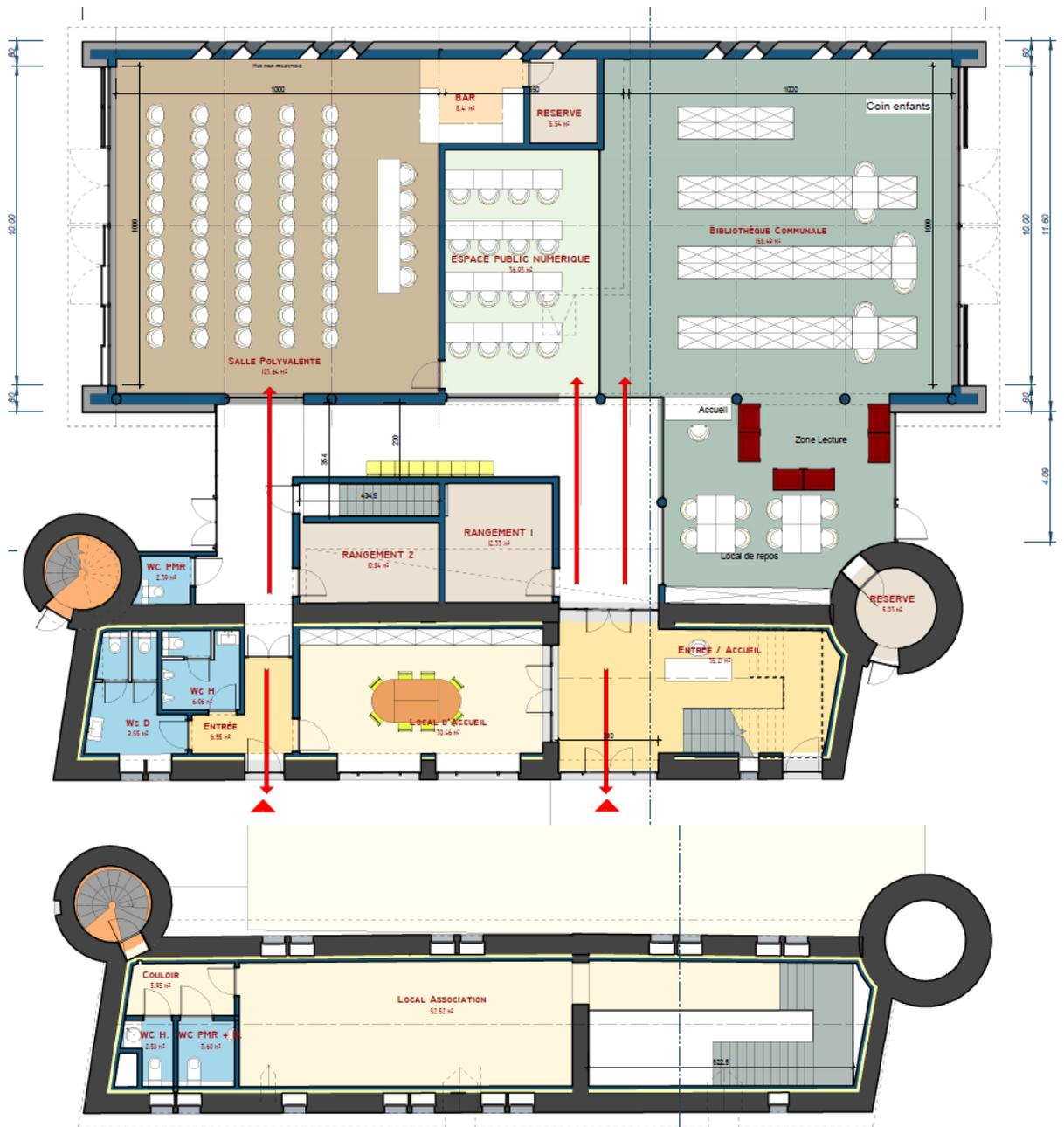
Suite à la présentation devant le jury de la proposition d'aménagement, une rencontre a été organisée avec la fonctionnaire déléguée pour obtenir un premier avis en matière d'urbanisme.

L'auteur de projet indique qu'il est prévu de créer une annexe détachée du bâtiment existant avec un élément de liaison en toiture plate. L'objectif est de toucher le moins possible à l'ancien bâtiment. Il présente ensuite différentes variantes de l'aménagement intérieur du bâtiment.





*Variante 1*



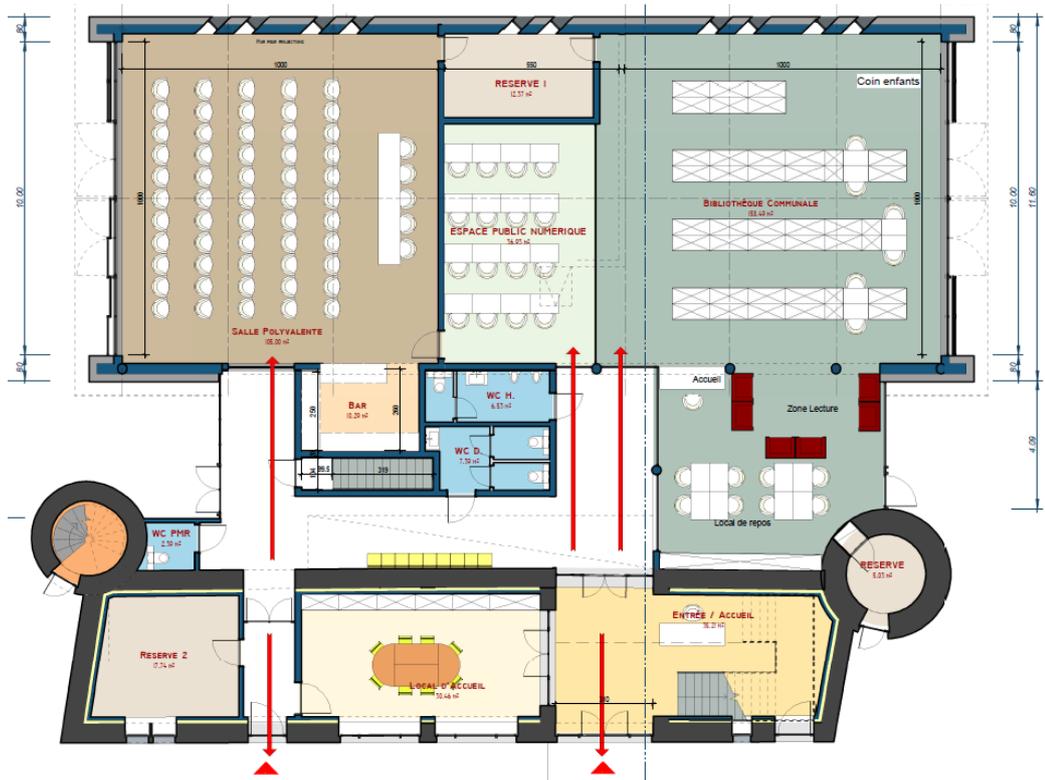
Il est prévu d'aménager une entrée principale pour le public avec un bureau d'accueil et une cage d'escalier pour donner accès à l'étage. La cage d'escalier est ouverte jusqu'à la charpente pour créer une respiration dans l'entrée. L'escalier est suffisamment large pour y installer un monte personne.

Les locaux de rangement ont été placés contre le bâtiment existant pour déplacer la circulation et offrir une vue sur le parc. L'escalier pour descendre vers la cave est décalé du bâtiment existant pour éviter de le déstabiliser.

Le local de repos peut être indépendant de la bibliothèque (fermeture par cloison) et accessible par l'EPN via le couloir.

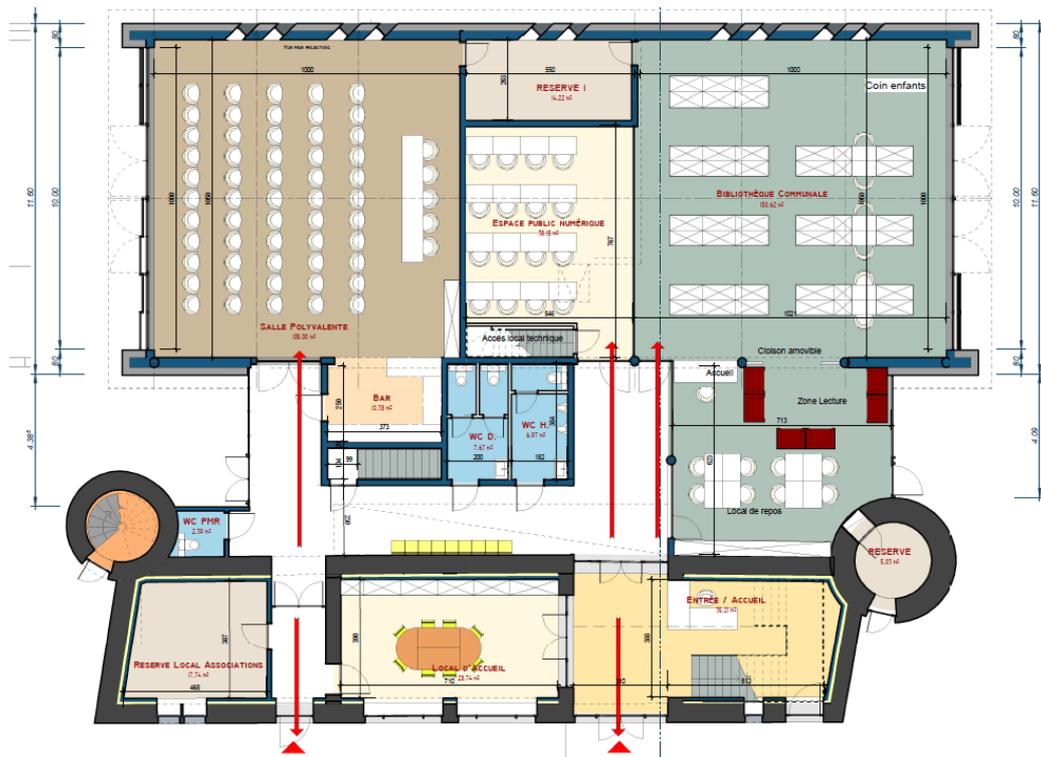
La tour de gauche est utilisée comme sortie de secours.

### **Variante 2**



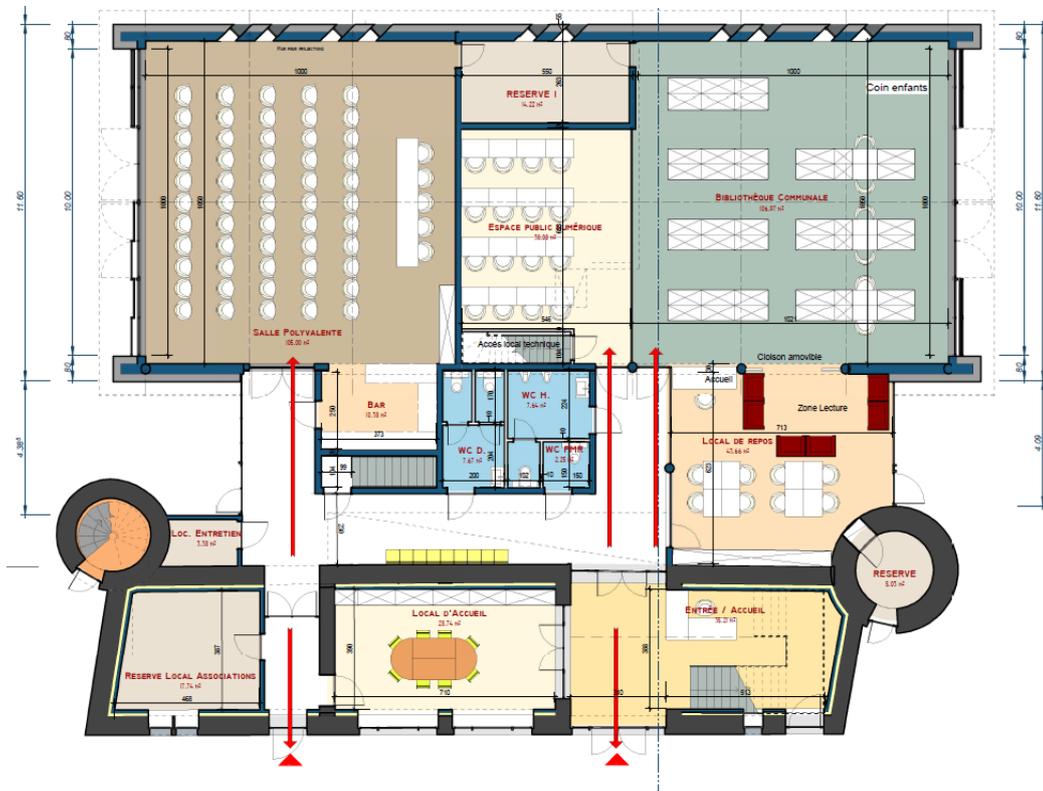
Les sanitaires hommes et dames sont placés en partie centrale de même que le bar de manière à faciliter leur accès. Il y a un rangement pour la salle et la bibliothèque dans le fond du bâtiment et un rangement pour les associations dans l'ancien bâtiment.

### Variante 3



Un deuxième accès est aménagé pour le bar de manière à pouvoir y accéder sans entrer dans la salle. Un escalier d'accès au local technique est prévu dans l'EPN.

### Variante 4



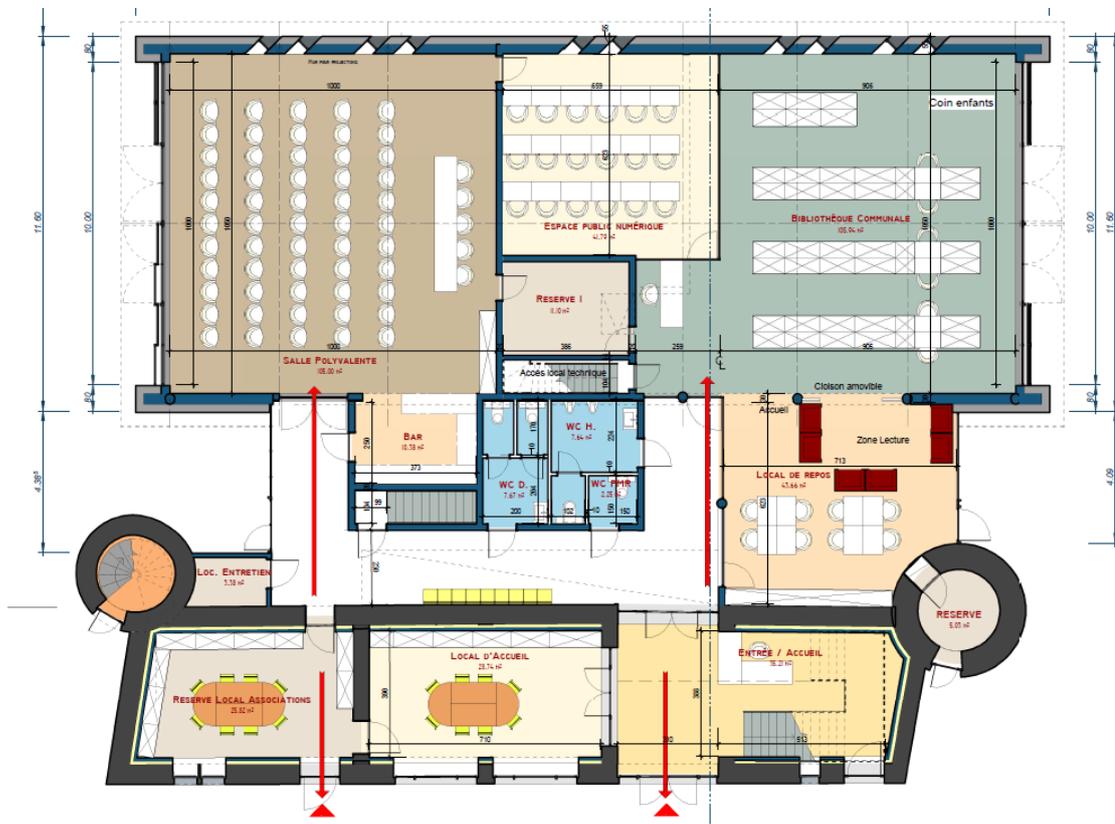
Le WC PMR est regroupé avec les autres sanitaires dans le bloc central.

### Variante 5



L'EPN est déplacé dans l'espace de circulation. Cette variante n'est pas retenue par les membres de la commission dans la mesure où l'espace de repos n'est pas accessible par l'EPN sans utiliser la bibliothèque.

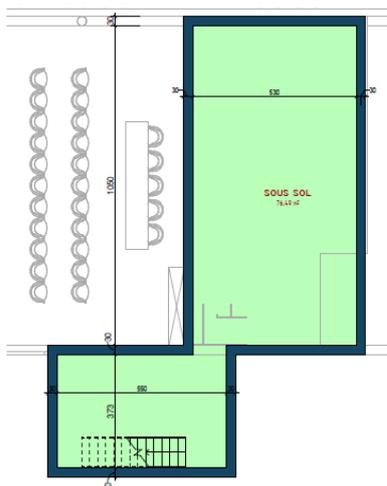
### Variante 6



Cette variante n'est pas retenue par les membres de la commission dans la mesure où l'EPN n'est pas accessible indépendamment de la bibliothèque et que les espaces de rangement ne sont pas suffisants.

### *Cave*

Le Collège communal a demandé à l'auteur de projet de créer une cave (80 m<sup>2</sup>) sous l'annexe pour y stocker les archives communales. Ce point sera présenté lors du prochain Conseil communal. Cette fonction supplémentaire ne sera pas prise en charge par le développement rural.



### *Commentaires et avis des membres*

Pendant la présentation des différentes variantes et à l'issue de celle-ci, les membres de la commission ont émis différents avis, remarques et points d'attention. Ces débats sont synthétisés ci-après.

- Les sanitaires sont plus facilement accessibles dans la partie centrale plutôt que dans l'ancien bâtiment. Il est préférable de tous les regrouper en un même endroit.
- Il est important d'avoir une indépendance entre la bibliothèque et l'EPN car les horaires sont différents.

- Il est important que l'EPN ne soit pas trop lumineux. Il est également important de penser à sa reconversion d'ici 10 à 15 ans (extension de la bibliothèque, ludothèque, cours de langue, formations, etc.) ; la localisation à côté de la bibliothèque et de la salle polyvalente semble la plus adéquate.
- Le local de repos est bien situé dans l'espace de circulation car il bénéficiera de lumière naturelle et permettra d'avoir une vue sur le parc depuis l'espace de circulation.
- Il est important d'avoir un local de rangement en lien direct avec la salle et la bibliothèque. Bien que les avis divergent sur la localisation dans le fond du bâtiment dans un local avec deux fenêtres, la majorité des membres sont favorables à cette localisation moyennant la suppression des fenêtres et la séparation en deux pour avoir un local propre à la salle et un propre à la bibliothèque. C'est un atout qu'ils ne soient pas facilement accessibles au public via l'espace de circulation.
- Il est important que le comptoir d'accueil de la bibliothèque soit indépendant du local de repos tout en ne diminuant pas la surface disponible pour la bibliothèque. Il est suggéré de conserver sa localisation (variante 4) et d'ajouter une cloison.
- Il est préférable d'avoir un local de rangement plutôt qu'un local de réunion supplémentaire dans la pièce de gauche dans l'ancien bâtiment.
- Il est proposé d'agrandir le petit local près de la tour de gauche jusqu'à la limite de la tour pour éviter de créer un coin « sombre » dans le parc qui pourrait créer de l'insécurité et des nuisances.

Les membres ont également interrogé l'auteur de projet sur plusieurs points.

- Quelle est l'affectation de la tour de droite ? il n'y en a pas actuellement
- Quelle séparation est prévue entre la bibliothèque et l'EPN ? vitrage
- Quel type de revêtement est prévu pour la toiture plate ? toiture plate fermée « classique »
- Quelle sera la fréquentation du local à l'étage ? Celui-ci pourrait servir pour des cours donnés actuellement dans les écoles et dont la localisation n'est pas appropriée (ex : cours de musique, etc.)
- En cas de construction de l'annexe de la phase 2, qu'en sera-t-il de la luminosité ? Il y aura une légère perte mais la lumière naturelle sera suffisante.
- Une ouverture vers l'extérieur depuis la bibliothèque et la salle polyvalente est-elle prévue ? oui
- Qu'est-il prévu pour assurer la bonne conservation des archives dans la cave ? une étanchéité renforcée avec ventilation

### ***Conclusion***

La majorité des membres préfèrent la variante 4 pour la flexibilité et l'indépendance des locaux qui peuvent faciliter une éventuelle reconversion à long terme. L'auteur de projet est invité à y apporter quelques modifications en fonction des remarques émises en séance.

Une nouvelle version de l'avant-projet sera présentée à la CCATM/CLDR dans le courant du mois d'avril. Cet avant-projet sera ensuite présenté au Conseil communal avant d'être envoyé à l'administration régionale du développement rural. La réunion de présentation de l'avant-projet à l'administration régionale pourrait être organisée dans la deuxième quinzaine de mai.

## **2. Dossier « Crédits d'impulsion » - Information**

Les crédits d'impulsion ont pour but de soutenir les efforts des communes en matière de mobilité douce. Les communes qui ont un Plan (inter)Communal de Mobilité ou un Plan de Déplacement Scolaire peuvent introduire tout projet qui contribue à améliorer

la mobilité douce et l'accès PMR. La subvention couvre 75% du coût. La commune peut obtenir 75% de 200.000 € en 2015.

Monsieur Lecerf rappelle que la commune est inscrite dans un PiCM avec 9 autres communes ; celui-ci est valable jusqu'en 2015. La commune va introduire une demande pour une partie de la liaison entre Hamoir et Filot (fiche 1.4 du PCDR). Cette première phase comprendrait l'aménagement de la liaison entre le monument et le début du chemin à travers bois. Le coût est estimé à 400.000 €. Une demande de collaboration va être faite à la DGO1 pour la moitié du montant. Si la DGO1 n'intervient pas, la commune demandera des crédits d'impulsion pendant deux ans.

La commune demanderait une subvention du développement rural pour l'aménagement de la place et des abords de la Maison de village. Il faudra veiller à l'entretien du chemin dans les bois entre ces deux phases du projet. L'aménagement du reste de la liaison pourrait se faire ultérieurement.

La CCATM sera invitée à se prononcer sur la réalisation d'un nouveau PiCM ou PCM. La commune peut bénéficier d'un subside pour la réalisation de l'étude. A l'époque, la commune avait décidé que la CLDR soit le comité d'accompagnement du PCM ; il pourrait en être de même pour le nouveau plan.

Un bilan du PiCM actuel va être établi et une réunion avec les 10 communes va être organisée. Dans les prochaines semaines, la CCATM/CLDR sera invitée à faire une proposition au Conseil communal pour un éventuel nouveau plan de mobilité.

Il est convenu d'envoyer un lien par mail à tous les membres pour consulter l'étude du PiCM actuel.

### **3. Divers**

- Appel à projet PwDR  
La commune de Hamoir a introduit une demande pour les panneaux d'affichage dans les villages et pour l'accessibilité PMR de la Maison Biron. La commune est toujours dans l'attente d'une réponse.
- Maison médicale  
La commune souhaiterait favoriser l'implantation d'une maison médicale et s'interroge sur les possibilités de financement. L'agent de développement indique le prochain PwDR devrait traiter de cette thématique. Il sera opportun de consulter ce plan dès sa publication.
- Lettre au TEC  
Le Président de la CCATM indique qu'il a écrit un courrier au TEC concernant le déplacement d'un arrêt de bus. En effet il existe un problème de mobilité scolaire (correspondance de bus venant d'Ouffet et de Ferrières) suite à un emplacement d'arrêt de bus inadéquatement installé et qui devrait pouvoir être déplacé de plus ou moins cent mètres au delà de sa position actuelle au carrefour de Rennes.
- Parking d'écovoiturage à la gare  
Une réflexion est en cours pour la création d'un parking d'écovoiturage (40-60 places) en collaboration avec la Province de Liège. Celui-ci pourrait être localisé près de la gare de Hamoir. La commune va prendre contact avec Infrabel pour étudier les possibilités. Ce serait un élément positif pour les navetteurs et pour la sauvegarde de la gare.
- Bancontact  
Des contacts ont été pris. Il semble peu probable qu'un deuxième bancontact soit à nouveau installé dans l'entité.

- Zoning de Comblain-la-Tour  
Un accord est intervenu entre la SPI et la SPAQUE pour l'assainissement du sol. Celui-ci pourrait débuter en août 2015. Dans la première partie du terrain, il est prévu d'enlever 1 mètre de sol pour le mettre sur la deuxième partie du terrain. Ensuite, il est prévu de remettre 1 mètre de terre sur l'ensemble du terrain ce qui signifie que la première partie conserverait la même hauteur tandis que la deuxième serait surélevée de deux mètres.
- Travaux en cours à Fairon  
Il s'agit de travaux effectués par ORES pour l'enterrement des lignes électriques. Les travaux concernent uniquement l'électricité et pas la téléphonie/fibre optique.
- Projet de lotissement à Filot  
Avec le terrain communal jouxtant le terrain privé, il est possible de créer 40-50 lots. Une réflexion en cours sur la collaboration à envisager avec le promoteur. Il est rappelé qu'il faut veiller à garder le caractère du village de Filot et de ne pas en faire un village dortoir.

La réunion se termine à 22h00.

Claude Kriescher,

Président